ANNEXE A

Formule A19

BAIL

Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété, L.N.-B. 1980, ch.S-12.2, art.2

AJOUTER LES PARTIES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES	
<u>bailleur</u> , de <u>adresse</u> , <u>profession ou autre moyen d'identification</u> , le « bailleur » et	
<u>locataire</u> , de <u>adresse</u> , <u>profession ou autre moyen d'identification</u> , le « locataire »	
$(Les\ \underline{\'enonc\'es}, \underline{affidavits}, \underline{d\'eclarations\ statutaires\ ou\ autres\ documents}\ qui\ constituent\ l'Annexe\ «\ D\ »\ ci-jointe\ font\ particular particula$	ie intégrante du présent bail.)
Le bailleur donne à bail au locataire les lieux décrits à l'Annexe « A » ci-jointe, aux conditions suivantes :	
Durée :	
Durée :	
(Date d'expiration :	
(Loyer:	
(Loyer supplémentaire :	
(Paiements :(Dates des paiements :	
(Lieu des paiements :	
a) dans le <i>Règlement sur les baux - Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété</i> , et à l'Annexe « B b) à l'Annexe « C » ci-jointe; c) dans un document déposé au bureau de l'enregistrement du comté desous le num d) dans une entente passée entre les parties portant la datejour, mois20, et identifiée comme étant incorpo	éro;
(Le conjoint du bailleur est partie au présent instrument et consent à la présente aliénation aux fins de l'article 19 de <i>niaux</i> .)	a Loi sur les biens matrimo-
Fait le <u>jour, mois</u> 20	
SIGNÉ, SCELLÉ ET REMIS) en présence de :)	
) Bailleur	SJ
) Locataire	SJ

Les parties au présent bail sont :